



CHARTRE DU BENEVOLE

ASSOCIATION LES GLADIATEURS

Lorsque nous traversons des moments difficiles, tels que la maladie, l'hospitalisation, la découverte d'un handicap ou le deuil d'un enfant, nous avons besoin d'une main tendue et d'une oreille attentive



Association Les Gladiateurs

Entraide et soutien aux familles d'enfants malades

Tout bénévole accueilli à l'association « Les Gladiateurs » se voit remettre et signe la présente charte qui définit le cadre de ses relations avec l'Association, les membres et les autres bénévoles, ainsi que les droits et devoirs de chacune des parties.



www.lesgladiateurs.org

06 64 97 20 83 - contact@lesgladiateurs.org

Antenne Haute-Garonne 13 impasse du Garros - 31410 Longages

Antenne Ariège 15 route de Courbas - 09120 Varilhes

ASSOCIATION LOI 1901 DÉCLARÉE SOUS LE N° W311004193 ET W092002513



CHARTRE DU BENEVOLE

Le bénévolat est l'engagement libre et non rétribué de personnes qui agissent, pour d'autres ou pour l'intérêt collectif, dans un cadre qui va au-delà de l'entraide familiale ou amicale.

Le bénévole est donc celui qui s'engage de son plein gré, sans percevoir en retour de rémunération, dans une action au service d'un tiers ou de la communauté.

A ce titre, le bénévolat au sein de l'Association « Les Gladiateurs » est un don de temps et de compétences librement consenti et gratuit ; c'est le choix de partager ses savoirs et savoir-faire au profit de l'Association ou des personnes accompagnées par l'Association.

Depuis la création de l'Association « Les Gladiateurs », les bénévoles ont contribué à la réalisation de nombreux projets. L'Association reconnaît la place spécifique qu'occupe le bénévole en tant qu'acteur de soutien et/ou force de proposition, croit en son action complémentaire.

Aujourd'hui encore, la disponibilité et l'engagement des bénévoles contribuent au soutien de nombreuses familles en difficulté et à leur accompagnement aux côtés des professionnels notamment de santé.





Association Les Gladiateurs

Entraide et soutien aux familles d'enfants malades

Cette charte définit le cadre des relations et les règles qui doivent s'instituer entre les responsables de l'association, les salariés permanents et les bénévoles.

Qu'est-ce que le Bénévolat ?

Le bénévolat est la situation dans laquelle une personne fournit à titre gratuit une prestation de travail pour une personne ou un organisme.

Il se distingue de la situation de travail par les critères suivants :

- Le bénévole ne perçoit pas de rémunération. Il peut être dédommagé des frais induits par son activité (déplacement, hébergement, achat de matériel...) préalablement accordé par l'association ;
- Le bénévole n'est soumis à aucun lien de subordination juridique. Sa participation est volontaire : il est toujours libre d'y mettre un terme sans procédure, ni dédommagement ;
- Il est en revanche tenu de respecter les statuts de l'association, ainsi que les normes de sécurité dans son domaine d'activité.

I. Rappel des missions et finalités de l'association

L'Association « Les Gladiateurs » a pour objectif de favoriser la rencontre, l'insertion et l'épanouissement des personnes, par l'organisation d'activités sportives, culturelles et sociales, offrant des coûts de participation accessibles au plus grand nombre.

« Cette association a pour objet :

- **de venir en aide aux enfants et parents qui ont été et / ou qui sont confrontés à la maladie, au handicap, à l'hospitalisation**
- **de faire connaître les maladies génétiques et orphelines**
- **de favoriser les rencontres valides / non valides**
- **d'alléger le quotidien par la prise en charge des enfants »**

(extrait des statuts)



www.lesgladiateurs.org

06 64 97 20 83 - contact@lesgladiateurs.org

Antenne Haute-Garonne 13 impasse du Garros - 31410 Longages

Antenne Ariège 15 route de Courbas - 09120 Varilhes

ASSOCIATION LOI 1901 DÉCLARÉE SOUS LE N° W311004193 ET W092002513



Association Les Gladiateurs

Entraide et soutien aux familles d'enfants malades

II. L'engagement de l'Association « Les Gladiateurs vis-à-vis de vous

L'ASSOCIATION « LES GLADIATEURS » S'ENGAGE A :

- vous informer clairement sur **les principes fondamentaux et l'éthique** de l'Association
- vous présenter **la mission, les objectifs et l'organisation de l'Association**, ainsi que vous fournir les informations décrivant les activités et le fonctionnement de la structure
- vous communiquer toute information utile concernant **les actions que vous aurez à accomplir** dans le cadre de la mission que vous choisirez et les règles que vous devrez respecter
- vous assurer la couverture des risques que vous encourez ou des dommages que vous feriez involontairement encourir à des tiers du fait de votre action, en vous faisant bénéficier du **contrat d'assurance responsabilité civile** de l'Association
- vous garantir un cadre clair pour votre engagement bénévole, notamment **votre place** au sein de l'organisation
- vous confier une activité qui correspond aux besoins de l'Association tout **en conjuguant vos appétences, vos compétences et votre disponibilité** ;
- **accueillir vos idées et initiatives** pour répondre aux besoins sociaux et améliorer notre impact auprès des familles et des institutions
- vous **offrir les formations adéquates et nécessaires** pour réaliser ses missions et/ou activités.
- vous permettre d'**agrandir votre réseau social** et votre **épanouissement**.
- Le cas échéant, vous **aider à faire reconnaître vos compétences** dans le cadre d'une démarche de validation des acquis de l'expérience.
- Traiter avec **discretion et confidentialité** toutes les données et informations reçues par le/la bénévole.

L'Association conserve le droit d'interrompre l'activité et la mission d'un bénévole en cas, notamment, de manquement à la présente Charte, aux statuts et règlements en vigueur, dans la mesure du possible, en respectant des délais de prévenance raisonnables.



www.lesgladiateurs.org

06 64 97 20 83 - contact@lesgladiateurs.org

Antenne Haute-Garonne 13 impasse du Garros - 31410 Longages

Antenne Ariège 15 route de Courbas - 09120 Varilhes

ASSOCIATION LOI 1901 DÉCLARÉE SOUS LE N° W311004193 ET W092002513

III. Votre engagement vis-à-vis de l'Association « Les Gladiateurs »

L'activité bénévole est librement choisie ; il ne peut donc exister de liens de subordination, au sens du droit du travail, entre l'Association « Les Gladiateurs » et ses bénévoles, mais ceci n'exclut pas le respect de règles et de consignes.

AU SERVICE DES FAMILLES ET EN CONTACT AVEC LES STRUCTURES MEDICALES, VOUS VOUS ENGAGEZ A :

- considérer que le **bénéficiaire est au centre de toute l'activité** de l'Association, donc à être à son service, avec tous les égards possibles ;
- être **responsable et assidu** dans l'accomplissement des tâches que vous aurez choisi d'assurer ;
- être **objectif au regard de votre propre vécu** tant à l'égard des familles que des professionnels de santé
- **suivre les actions de formation** proposées ;
- exercer votre activité de **façon discrète**, dans le **respect des convictions et opinions** de chacun ;
- **respecter et ne pas dénigrer** les avis médicaux et les actions des professionnels de santé et **garder un sens de l'objectivité et de neutralité**.

ACTEUR DE L'ASSOCIATION, VOUS VOUS ENGAGEZ A :

- respecter le projet associatif des « Gladiateurs », ses objectifs, et **les statuts et règlements de l'Association** ;
- **agir de façon totalement désintéressée**, sans tirer bénéfice ou prétendre à une quelconque rémunération ou avantage ;
- **respecter l'obligation de confidentialité** : observer la discrétion la plus stricte quant aux informations et aux données personnelles des personnes accueillies auxquelles vous pourrez avoir accès dans l'exercice de vos activités au sein de la l'Association « Les Gladiateurs » ;
- en accord avec les principes et valeurs de notre Association « Les Gladiateurs », **montrer de la bienveillance**, être à l'écoute, prendre du recul, respecter la diversité ;
- **collaborer avec les autres acteurs** de l'Association : ambassadeurs, partenaires, dirigeants, salariés permanents et autres bénévoles,
- ne faire de **déclarations écrites ou orales qu'avec l'accord** de l'Association « Les Gladiateurs » ;
- **restituer**, immédiatement au terme de votre engagement bénévole, **l'ensemble des moyens et documents mis à votre disposition** et à ne plus user de la qualité de bénévole de la l'Association « Les Gladiateurs » sous peine de poursuites judiciaires ;
- accepter que l'Association « Les Gladiateurs » puisse faire **usage de votre image**, pour les besoins exclusifs



Association Les Gladiateurs

Entraide et soutien aux familles d'enfants malades

de sa communication interne et externe, à partir de prises de vue effectuées lors de votre participation aux activités de l'Association.

Les bénévoles peuvent interrompre à tout moment leur collaboration, mais s'engagent, dans la mesure du possible, à respecter un délai de prévenance raisonnable.

Fait à

Le / / en deux exemplaires, un pour le
bénévole, un l'Association « Les Gladiateurs ».

Nom

Prénom

Votre signature

Nom

Prénom

Qualité

Signature

RÈGLEMENT GÉNÉRAL EUROPÉEN SUR LA PROTECTION DES DONNÉES PERSONNELLES

Depuis le 27 avril 2016, le nouveau règlement européen général sur la protection des données personnelles (dit RGPD) est en vigueur dans l'ensemble des pays de l'Union européenne. Parmi les nouvelles mesures qu'il instaure figure, une information légale plus complète et précise des personnes concernées par le traitement de leurs données.

Les données personnelles collectées par l'Association « Les Gladiateurs » dans le cadre de votre bénévolat et pendant toute la durée de celui-ci sont destinées à l'Association dans le cadre de la gestion de ses acteurs bénévoles. Les traitements mis en œuvre ont pour base légale l'intérêt légitime de l'Association et le respect de ses obligations légales.

Les données collectées ont notamment vocation à être utilisées pour :

- La gestion administrative : gestion du dossier d'activité, gestion des annuaires internes et des organigrammes, réalisation d'états statistiques ou de listes de bénévoles, animation et envoi d'informations vous concernant et sur l'Association ...
- L'organisation des missions et activités : gestion des agendas, gestion des tâches, gestion du planning et des affectations, composition des équipes,

Vos informations sont transmises selon les cas :

- Aux organismes publics dans le cadre de nos obligations légales,
- Aux institutions médicales et hospitalières dans le cadre de nos actions, réunions, visites...,
- A nos fournisseurs et partenaires dans le cadre des évènements

Les données vous concernant ne sont en aucun cas cédées à des tiers à des fins commerciales. Elles sont conservées par nos soins pendant la durée de votre engagement et/ou pendant la durée nécessaire à la réalisation de l'objectif du traitement et supprimées ou archivées pour la durée nécessaire à l'exécution de nos obligations légales et contractuelles.

Conformément aux dispositions légales en vigueur (règlement UE n° 2016/679 du 27 avril 2016), vous disposez d'un droit d'information, d'accès, de vérification, de rectification, de limitation, de suppression et d'opposition pour motif légitime aux données qui vous concernent. Vous pouvez, sous réserve de la fourniture d'une pièce justificative d'identité, les exercer en vous adressant au Président de l'Association : 13, Impasse du Garros – 31410 Longages ou par mail : contacts@lesgladiateurs.org.

Vous disposez également, en cas de problème, du droit de vous adresser directement à l'autorité nationale de contrôle, à savoir la CNIL



www.lesgladiateurs.org

06 64 97 20 83 - contact@lesgladiateurs.org

Antenne Haute-Garonne 13 impasse du Garros - 31410 Longages

Antenne Ariège 15 route de Courbas - 09120 Varilhes

ASSOCIATION LOI 1901 DÉCLARÉE SOUS LE N° W311004193 ET W092002513